



assura.

FeminaVita

**Bien utiliser son
assurance de base
FeminaVita**

Comment utiliser FeminaVita ?

1

Votre traitement avec FeminaVita



Premiers contacts

Vous consultez le médecin de famille que vous avez choisi à la conclusion de votre contrat
ou
vous appelez 24h/24, 7j/7 le centre de télémédecine Medgate au 021 555 10 21. La téléconsultation n'est pas facturée
ou
vous consultez votre gynécologue pour toute question gynécologique et pour votre contrôle.



Traitement ou délégation

Votre premier contact médical évalue votre situation et détermine s'il peut prendre en charge votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

Le bon de délégation est obligatoire pour le remboursement du traitement par un spécialiste (consultations, examens, médicaments).



Spécialistes

Si votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste, demandez-lui un bon de délégation.

Si vous avez consulté le centre de télémédecine, un délai est défini, au cours duquel vous pouvez poursuivre la consultation chez un spécialiste.

Vous devez passer par vos premiers contacts médicaux, sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue ou un pédiatre.

Déclarez votre médecin de famille

Pensez à déclarer le nom de votre médecin de famille à Assura. Si vous n'avez pas de médecin de famille, avant d'en sélectionner un, vérifiez avec lui s'il accepte de nouveaux patients. En cas de changement de médecin de famille, vous devez l'annoncer à Assura (en quelques clics depuis le site web, votre Espace Client ou au 0800 277 872).

2

Votre offre de prévention avec FeminaVita

Avec FeminaVita, vous bénéficiez d'un accès facilité à la prévention : prise en charge sans franchise des contrôles gynécologiques et des examens de prévention du cancer du sein, tous deux détaillés à la page suivante, dès lors qu'ils sont recommandés par le centre de télémédecine Medgate à l'issue d'un entretien de conseil.

Pour en profiter, voici les étapes à suivre :

1. contactez le centre de télémédecine Medgate au 021 555 10 21,
2. indiquez que vous avez souscrit le modèle FeminaVita et que vous souhaitez réaliser un examen de dépistage du cancer du sein ou un examen gynécologique,
3. participez à un entretien de conseil avec un médecin de Medgate. Il vous posera quelques questions afin de déterminer si l'examen est approprié d'après vos antécédents familiaux ou médicaux. Effectuez l'entretien de conseil avant de vous rendre chez votre gynécologue ou de prendre rendez-vous dans un centre de dépistage,
4. réalisez l'examen convenu, selon les recommandations faites par le centre de télémédecine.
Vous avez le libre choix du centre de dépistage.



3

Facilitez le remboursement de vos frais médicaux



Les médecins, les pharmacies, les laboratoires et les hôpitaux envoient directement leurs factures à Assura et vous en recevez une copie.



Nous payons votre prestataire de soins et nous vous envoyons un décompte de prestations. Celui-ci vous montre le détail de ce qui a été pris en charge et ce qu'il vous reste éventuellement à régler, comme la franchise ou la quote-part. Dans ce cas, une facture est jointe au décompte.



Vous payez à Assura les montants restant à votre charge.

Certains fournisseurs n'acceptent pas le tiers payant

Dans ce cas, vous devez vérifier et payer vous-même vos factures, puis nous envoyer les justificatifs. Si les prestations sont couvertes, nous vous remboursons les frais, après déduction de la franchise et de la quote-part. Pour régler vos factures, vous avez deux options :

Envoi direct et simple via l'App ou via l'Espace Client

Vous nous envoyez vos factures, vos ordonnances et vos bons de délégation directement via l'App Assura ou depuis l'Espace Client sur e-assura.ch.

Envoi par courrier

Vous nous envoyez les factures et justificatifs (sans agrafe, ni trombone, ni scotch) à l'adresse suivante :

Assura
Case postale 4
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Vous êtes la seule personne qui sait si les soins facturés correspondent bien à ceux que vous avez reçus. Prenez le temps de vérifier la copie de votre facture et informez-nous de toute erreur. Cela aide à limiter l'augmentation des coûts de la santé et réduit l'impact sur les primes.

4

Retrouvez les coordonnées du partenaire du modèle FeminaVita en un coup d'œil



**Centre de télémédecine
Medgate**

 **021 555 10 21**

24h/24, 7j/7 également pour les urgences et les enfants.

Liste des prestations sans franchise de prévention prises en charge par le modèle FeminaVita

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise, pour autant que les conditions du modèle soient respectées (vous ne payez que la quote-part de 10 %) :

Prévention du cancer du sein

Réalisation d'une mammographie¹, d'une échographie mammaire ou des deux lorsque vous présentez un risque modérément ou fortement accru de cancer du sein en raison d'antécédents familiaux ou personnels selon l'évaluation faite par Medgate.

Examens gynécologiques

Selon la loi sur l'assurance-maladie, les examens gynécologiques préventifs (y compris les prélèvements de dépistage cytologiques cervico-vaginaux) sont pris en charge par l'assurance de base uniquement tous les trois ans, en cas de résultats normaux.

En cas de résultats anormaux des examens gynécologiques préventifs pour lesquels un doute subsiste après évaluation médicale de Medgate, la prise en charge de la prestation par l'assurance obligatoire des soins peut être accordée plus d'une fois par année si des examens supplémentaires sont nécessaires.

¹ Les mammographies effectuées dans le cadre des programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein dès l'âge de 50 ans sont, de par la loi, exemptées de franchise.

Les mammographies effectuées en dehors d'un programme cantonal ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire des soins.

.....

Vous souhaitez être contacté par un conseiller pour faire un point sur vos couvertures d'assurance ?

Votre formulaire en ligne assura.ch/conseiller

Une autre question ?

Appelez-nous au 0800 277 872. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

.....



Contact
assura.ch
0800 277 872